

**MOINS DE DÉCHETS
ET PLUS DE TRI,
SUIVEZ LE GUIDE !**



DINAN
AGGLOMÉRATION

OBJECTIF ZÉRO DÉCHET!

Dinan Agglomération relève le défi !

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.
Nous pouvons tous agir pour limiter nos déchets :
pendant les courses, à la maison, au bureau, au jardin...

A travers ce guide, vous découvrirez des conseils pour
apprendre à réduire les déchets organiques, emballages
et papiers, verre, déchets de déchèteries et toutes les
solutions pour les recycler et les valoriser.

841 kg de déchets
par habitant, par an*

Sur Dinan Agglomération,
en 2017



OBJECTIF 2020

(en application de la Loi de Transition
Énergétique pour la Croissance Verte)

- 130 kg de déchets
par habitant, par an*

*Déchets ménagers et assimilés issus de la collecte de proximité et des dépôts en déchèteries.

Grâce aux **gestes de réduction et de tri des déchets**,
il est possible pour chacun, de **s'engager** pour :



Un allègement
des poubelles,
une limitation
du recours à
l'incinération et
une maîtrise
des coûts de
traitement.



Une boucle
vertueuse
qui permet
aux déchets
organiques
de redevenir
ressources pour
enrichir les sols.



Le recyclage permet de
préserver les ressources
naturelles, d'économiser
l'énergie et de limiter les
émissions de gaz à effet
de serre.

La production d'une tonne
de plastique recyclé permet
d'économiser 700 kg de
pétrole brut, 1,6 tonnes de
CO2 et 90% d'énergie par
rapport à la production d'une
tonne de plastique vierge.



La solidarité,
l'emploi de
proximité et
l'économie
circulaire.



Particulier



Association



Collectivité



Entreprise

NOUS POUVONS TOUS AGIR !

Déchets organiques

> **Je composte mes déchets organiques à la maison ou en aire de compostage partagé.**

1/3 de la poubelle est composé de déchets organiques.

Dinan Agglomération propose :

- des composteurs individuels à des tarifs préférentiels,
- de vous accompagner pour installer ou participer à une aire de compostage partagée.



Que deviennent-ils ?

Par le compostage et le paillage, les déchets organiques redeviennent des ressources pour le sol et les plantes.

> **Je réutilise mes déchets de jardin en paillis pour mon potager ou mon jardin d'ornement.**

La tonte et les petites feuilles peuvent être utilisées directement en paillis.

Les petites tailles (1 cm de diamètre max), les fougères, les grandes feuilles, les tiges sèches peuvent être préalablement broyées à la tondeuse.

Le broyat des branches et des grosses tailles peut être réservé aux allées et aux plantes bien installées.

Objectif zéro déchet N°1 :
je réduis mes déchets organiques !

Je lutte contre le gaspillage alimentaire :

je cuisine les restes, les fanes, les fruits et légumes défraîchis. Je congèle, j'utilise des quantités raisonnables. 30 kg de nourriture sont jetés en moyenne par français par an.



Restaurant

Je demande à repartir avec mes restes.

J'aménage un jardin peu producteur de déchets :

gazon et plantes à croissance lente, arbres et arbustes à envergure limitée, plantes couvre-sols, taille régulière des arbustes (printemps et automne), tonte mulching, pratique de la tonte haute, zones en prairie fleurie... pour un jardin en bonne santé, un gain de temps et des économies pour le jardinier.



Localiser les aires de compostage partagé les plus proches

www.dinan-agglomeration.fr

Emballages / Papiers

Objectif zéro déchet N°2 :
je réduis mes emballages
et mes papiers !

Je colle un **stop pub** sur
ma **boîte aux lettres**,
et j'évite ainsi 35 kg de
publicité/an, tout en
continuant de recevoir les
informations des collectivités.
Des autocollants sont disponibles à
Dinan Agglomération et en mairies.

**STOP
PUB**

Je **consomme
autrement** en évitant
les produits jetables,
les portions indivi-
duelles et les produits
sur-emballés.
Ma poubelle s'amincit et
je fais même des
économies !



?

Que deviennent-ils ?

6 pots de yaourt = 1 cintre.
49 pots et barquettes = 1 arrosoir.
450 canettes en aluminium = 1 cadre de vélo.
100 kg de papiers triés = 90 kg de papier neuf.

➤ Je trie tous les emballages et les papiers



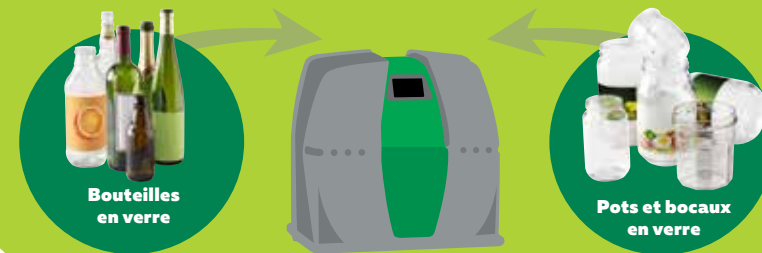
Localiser les colonnes
les plus proches :

www.dinan-agglomeration.fr

- Ne pas laver les emballages et ne pas les imbriquer
- Seuls les emballages se trient, pas les objets

Verre

➤ Je dépose les bouteilles, les pots et les bocaux en verre dans les colonnes dédiées, sans capsule, bouchon ni couvercle.



La vaisselle et les vitrages n'ont pas la même composition que le verre d'emballage. Ils sont à mettre en ordures ménagères ou en déchèterie. Les capsules et les couvercles métalliques sont à trier avec les emballages.

?

Que deviennent-ils ?

Les bouteilles, pots et bocaux en verre se recyclent à l'infini.
Une bouteille triée, c'est une nouvelle bouteille fabriquée.

Objectif zéro déchet N°3 :
je réduis mon verre !



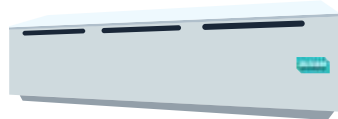
Je réutilise les pots et bocaux en verre pour mes confitures maison, pour y stocker des pâtes, du riz ou du sucre achetés en vrac. Les pots et bocaux en verre sont aussi très utiles si je fabrique mes cosmétiques et mes produits d'entretien.

Cartons, textiles, lampes et piles usagées

Cartons volumineux



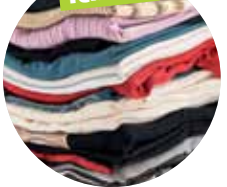
- > J'utilise les bennes en libre accès pour déposer mes cartons volumineux. Pour qu'ils soient bien recyclés, je pense à retirer le polystyrène, les éléments plastique, les sangles.



Localiser les bennes cartons les plus proches

www.dinan-agglomeration.fr

Textiles



- > Je dépose mes textiles en points de collecte.


Les vêtements, linges de maison et chaussures peuvent être rapportés pour être valorisés, même s'ils sont abîmés. Tous les textiles, propres et secs, les chaussures liées par paires, sont à déposer en sacs dans les conteneurs dédiés ou dans les antennes d'association. En fonction de leur état, ils seront réutilisés ou recyclés.

www.lafibredutri.fr

Piles et lampes



- > Je dépose mes lampes et mes piles usagées dans les points de collecte des distributeurs.

Les lampes recyclables portent le symbole . Les lampes ne portant pas ce symbole sont à mettre en ordures ménagères. Le recyclage des lampes et des piles permet la récupération de métaux et de verre qui serviront à la fabrication d'objets de la vie courante. Le recyclage des lampes permet, entre autres, de neutraliser le mercure qu'elles contiennent.

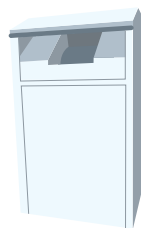
www.malampe.org
www.corepile.fr

Ordures ménagères résiduelles

- > Je dépose mes déchets non recyclables non compostables en sacs fermés dans le bac à ordures ménagères.



Déchets alimentaires difficilement compostables, déchets d'hygiène, objets cassés/usés



Objectif zéro déchet N°4 : je réduis mes déchets de piles et d'ampoules !



Je privilégie les piles rechargeables et les ampoules durables à faible consommation (LED, ampoules fluo-compactes).

Je limite l'usage d'appareils fonctionnant exclusivement avec des piles, en optant par exemple pour des calculatrices solaires, des réveils mécaniques, des jouets sans pile...



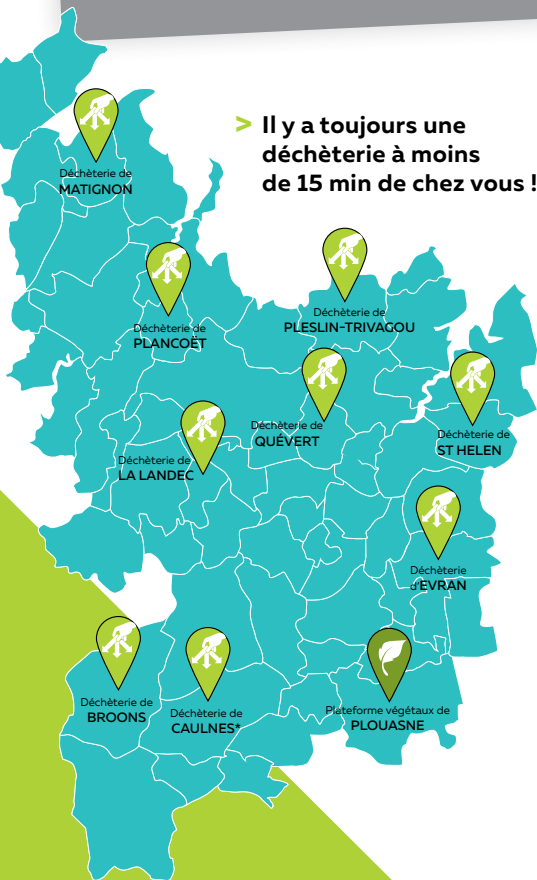
Que deviennent-ils ?

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées.

L'énergie récupérée permet de produire de l'électricité.

Déchets volumineux ou dangereux, un réseau de déchèteries de proximité

> Il y a toujours une déchèterie à moins de 15 min de chez vous !



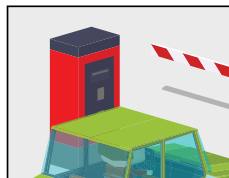
* Déchèterie de Caulnes : renseignements auprès du SMICTOM Centre Ouest au 02 99 09 57 26.

Déchèteries, comment y accéder ?

L'accès est uniquement réservé aux habitants de l'Agglomération munis de leur badge. Pour les particuliers, le badge d'accès est gratuit. Il est crédité d'un forfait d'entrées au 1^{er} janvier de chaque année. Un formulaire est disponible sur le site internet. Pour faire une demande de badge, un justificatif de domicile sera demandé. Les professionnels du territoire peuvent accéder aux déchèteries sous certaines conditions. Le règlement intérieur des déchèteries fixe l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements.

Règlement des déchèteries :

www.dinan-agglomeration.fr



L'usager passe son badge devant le lecteur sur la borne pour entrer.



L'écran de la borne indique le solde de passages.

Les déchets acceptés



> Les déchets à apporter dans les entreprises spécialisées ou vendeurs :

Amiante	Bouteilles de gaz
Extincteurs, cartouches d'oxygène	Souches et branches dont le diamètre est supérieur à 12 cm
Pneumatiques	Explosifs, fusées de détresse, déchets pyrotechniques



Que deviennent-ils ?

Les métaux, le bois, le mobilier, les cartons, les appareils électriques et électroniques sont recyclés. Leurs matières sont réutilisées pour la fabrication de nouveaux produits.

Les gravats sont enfouis dans des centres agréés ou servent de remblais (pour les inertes).

Les déchets dangereux suivent des filières de traitement spécifique (incinération, traitement physico-chimique...).

Les végétaux sont compostés ou broyés pour une valorisation agricole.

Les encombrants sont incinérés (valorisation énergétique).

Objectif zéro déchet N°5 :
je réduis mes déchets de déchèterie !



Je réduis mes déchets toxiques en jardinant sans pesticide et en privilégiant les écolabels pour les produits de peinture et de bricolage. Pour ma maison, je peux fabriquer mes produits d'entretien au naturel.



Avant de jeter, je donne, je répare, je revends pour offrir une seconde vie aux objets. Avant d'acheter, je réfléchis à mon besoin puis je pense à la location, à l'emprunt, au troc et à l'achat d'occasion.



Je fais jouer le principe de la reprise ! Depuis 2006, pour tout achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le commerçant/distributeur a pour obligation de reprendre l'appareil usagé de même type, selon le principe du "1 pour 1".

Je m'informe !

Des ateliers, des visites de sites, des animations sur la prévention et le tri des déchets sont régulièrement organisés par Dinan Agglomération et ses partenaires : **Semaine du Développement Durable au printemps, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en novembre...**

Ne manquez pas ces animations, elles sont gratuites et ouvertes à tous !

Je m'informe :

www.ademe.fr

www.casuffitlegachis.fr

www.ecologique-solaire.gouv.fr

www.zerowastefrance.org

> Des questions ?

Contactez-nous au **02 96 87 72 72**
ou par mail à : dechets@dinan-agglomeration.fr
www.dinan-agglomeration.fr



> Un doute sur le tri ?

www.consignesdetri.fr
ou sur l'application guide du tri

